

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 Mars 2015 à 19h00

Présents : Messieurs TEMPERTON – THOMAS –PIEDELEU - GILLES – PREY – MENG – GOSSET – BOUVET - Mesdames PESLE – COUSIN – LE BRETON

Procurations : M. BARIL à Mme PESLE
M. DUQUESNE à M. TEMPERTON

Absentes : Mmes THOMAS VIDAL - LAURENS

Secrétaire de Séance / M. Clément BOUVET

LE QUORUM CONSTATE

Le PV de la séance du 16 février 2015 donne lieu à la remarque ci-après :

Dans le point I chapitre 3 page 3 :

« Une réunion publique a également été organisé au cours de l'enquête publique le 10/12/2014 »

Est remplacé par « **une réunion publique a été organisé le 10/12/2014 après la clôture de l'enquête publique** »

Le PV est approuvé à l'unanimité avec cette modification.

I – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

La commune dispose d'une marge de plus ou moins 12000€ chaque année.

Une simulation a été effectuée, sachant que les bases augmentent régulièrement de 1 à 1,5 %

Une hausse de 0.5% des taux entrainerait un gain d'environ 7000€.

M. Le Maire s'oppose personnellement à une telle hausse. Il propose des économies structurelles sur les dépenses de personnel et le gel des taux en étant économe.

Une réunion de travail portant sur les économies possibles sera organisée prochainement.

En l'état, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	13.40 %
Taxe foncière :	22.00%
Taxe foncière sur le non bâti :	52.79%

II – MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS / IMMOBILIER ET TRAVAUX

Offre de prêt de la Caisse d'Epargne pour un montant global de 570 000 € avec mobilisation des fonds jusqu'au 31/12/2016 taux EONIA plus 1.40% pendant la phase de mobilisation et à compter de 2017 phase de consolidation avec un remboursement comme suit :

1) IMMOBILIER POUR LE RACHAT DU 9 RUE DES CANADIENS A L'EPF :

Montant emprunté : 260 000 €
Durée de remboursement : 25 ans
Taux fixe : 2.25 %

2) TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE :

Montant emprunté : 310 000 €
Durée de remboursement : 15 ans
Taux fixe : 1.73 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne et autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

III - ADHESION A FLORYSAGE ANNEE 2015

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette association qui propose des formations pour le personnel, soit 158.67 € pour l'année 2015 (50€ + 805 x 0.135€)

Cette cotisation permet des formations pour un montant de 80€/personne (commune adhérente) au lieu de 200€/personne (commune non adhérente).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer à cette association.

IV – DEMANDE DE CREATION D'UN CAVEAU FAMILIAL

M. Le Maire soumet au conseil municipal la demande de M. Raynald Magnier habitant La Bouille afin de créer un caveau pour un regroupement familial par l'achat d'une concession près de la sépulture de sa fille Rose. Le règlement du cimetière ne permet pas en l'état d'accéder à cette requête. Monsieur Duquesne, s'est rendu sur place et a constaté que l'emplacement n°37 est disponible pour effectuer ce regroupement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de donner une suite favorable à la demande de M. Raynald Magnier.

V – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se désengager sur l'achat éventuel du 3 Place de la Libération (ex école Sainte Marie). Dans l'état actuel des finances la Commune de La Bouille ne pourra pas supporter cet achat. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents est d'accord pour abandonner les démarches d'acquisition.
- 2) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la chaudière de la salle polyvalente n'est pas réparable et qu'il faut envisager son remplacement. Un particulier a demandé un abattement sur sa location pour motif d'absence de chauffage lors de sa location du week-end du 14/15 mars dernier. Exceptionnellement le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accorde un abattement de 100 €.
- 3) Monsieur le Maire a rencontré le nouveau médecin qui souhaite s'installer à La Bouille. Il doit faire des démarches pour obtenir des indemnités auprès de l'ARS.
- 4) Une commission des finances est prévue le vendredi 3 avril 2015 à 17h30.
- 5) Un prochain conseil municipal se tiendra le lundi 13 avril 2015 à 19h00 pour approuver le compte administratif 2014 et compte de gestion 2014 et voter le budget 2015.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h10